

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 34. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe Énergie

**Monsieur HURTREL rapporte :**

Le compte administratif du budget annexe Énergie de la commune d'Orvault pour l'exercice 2024 présente les résultats suivants, détaillés dans le document annexé :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
RECETTES	9 975,73 €	9 885,21 €
DEPENSES	11 660,65 €	11 125,50 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>- 1 684,92 €</b>	<b>- 1 240,29 €</b>
RESULTAT REPORTE N-1 (002)	4 254,85 €	0,00 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>2 569,93 €</b>	<b>- 1 240,29 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
RECETTES	9 437,09 €	14 437,09 €
DEPENSES	0,00 €	54 521,63 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>9 437,09 €</b>	<b>- 40 084,54 €</b>
RESULTAT REPORTE N-1 (001)	18 565,25 €	28 002,34 €
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTES (1068)	0,00 €	2 569,93 €
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>28 002,34 €</b>	<b>- 9 512,27 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE</b>	<b>30 572,27 €</b>	<b>- 10 752,56 €</b>
-----------------------------------	--------------------	----------------------

<b>RESTES A REALISER (INVESTISSEMENT)</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
RECETTES	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	97 500,00 €	65 798,37 €
<b>SOLDE</b>	<b>- 97 500,00 €</b>	<b>- 65 798,37 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE AVEC RESTES A REALISER</b>	<b>- 66 927,73 €</b>	<b>- 76 550,93 €</b>
--	----------------------	----------------------

Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/LBL/B/03/10001/C du 3 janvier 2003 relative à l'appréciation du déficit du compte administratif, l'équilibre du compte administratif s'apprécie au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes. Le déficit résulte ainsi de la somme algébrique des résultats

des deux sections de l'ensemble des budgets, principal et annexes, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement de ces budgets. Les résultats à prendre en compte comprennent les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Dans le cas présent, le déficit de clôture du budget annexe Energie est compensé par l'excédent global de clôture du budget principal de la commune.

Le compte administratif est mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune dans un délai de 15 jours

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration, par 25 voix POUR et 9 voix CONTRE de M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN et M. Thierry BOUTIN du groupe « Un nouvel état d'esprit pour Orvault », Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, ayant quitté la salle et préalablement désigné Madame VIGNAUX en qualité de présidente de séance pour ce vote et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe Énergie de la commune, faisant apparaître un résultat global de clôture (avec restes à réaliser) de -76 550,93 €.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 17 juin 2025

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**Le secrétaire de séance**



**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, likely the main body of the document.



18 JUN 2023

18 JUN 2023